

PROCES-VERBAL de la réunion du COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE du 20 février 2024.

Présents :

Bertrand BEAUVALLET	Représentant Employeur	Directeur
Céline BENOIST	Elue titulaire CFDT	Secrétaire adjointe
Christèle GARAMBOIS	Elue titulaire CFDT	Trésorière
Caroline LAVORATA	Elue titulaire CFDT	Déléguée Syndicale
Nelly RAFFIN	Elue titulaire CFDT	Secrétaire

Excusés

Hélène SAUVY	Représentante Administratrice	
Dr FANJAS	Médecin AST74 de Meythet	
Emilie TROVEL	Infirmière AST74 de Meythet	
Pauline TESSEYRE	Inspectrice du Travail	
Martine CHEVILLON	Elue titulaire CFDT	Trésorière adjointe

Préambule : *Les élues du CSE constatent, une fois de plus, que les documents fournis par l'employeur n'ont pas été transmis dans les temps convenus entre l'employeur et les élues du CSE, délais approuvés par l'inspectrice du travail.*

L'employeur : *Nous pouvons reporter le point si vous n'avez pas eu le temps nécessaire à l'étude du document.*

I.SSCT

a) Inaptitudes 2023

Les élues : *les élues ont établi un tableau afin de recenser les licenciements pour inaptitude qui sont au nombre de 9 licenciements pour l'année 2023 contre 6 pour l'année 2022. Un arbre des causes a-t-il été réalisé par l'AAFP 74 afin d'identifier les risques professionnels permettant par la suite d'améliorer les conditions de travail ?*

L'employeur : *Nous n'avons pas établi d'arbre des causes. Des inaptitudes ont été prononcées en 2023 pour des salariés en arrêt de travail depuis fort longtemps. Par contre si l'on n'a pas réalisé d'arbre des causes en tant que tel, on peut constater un lien de cause à effet expliqué par le manque de personnel, ce lié aux difficultés de recrutement, ainsi que par les inaptitudes. En outre nous avons, ce qui est un nouveau phénomène, des salariés nouvellement arrivés en inaptitude. Nous sommes amenés à prendre parfois des risques lors de recrutement.*

Paradoxalement nous sommes amenés à embaucher des personnes qui sont en complément retraite, celles-ci sont le moins en arrêt de travail. On s'expose à avoir plus d'inaptitudes qu'avec des salariés plus jeunes.

b) Bilan des accidents de travail (AT) 2023

Les élus : Les élus ont établi un tableau pour identifier le nombre d'AT. En 2022 il y avait eu 13 AT contre 19 en 2023.

TABLEAU DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DE 2023					
SECTEUR CAUSES .	ANNECY	THONON	ANNEMASSE	CLUSES	TOTAL
CHUTE	2	2	1		5
MANIPULATION		3			3
BLESSURE/DOULEUR	1	2			3
CHOC PHYSIQUE	1	2			3
CHOC PSYCHOLOGIQUE	1				1
ACCIDENT DE TRAJET		1			1
TOTAL	5	10	1	0	
SANS ARRET	2	6			8
AVEC ARRET	3	4	1		8
TOTAL	5	10	1	0	16
DECLARATION FAITE AU DELA DE 48 HEURES					2

fait le 9 janvier 2024

L'employeur : J'ai calculé le nombre d'AT en jours ouvrables :

- PAPH 87 jours

- TISF 30 jours

Il y a un certain nombre d'AT pour lesquels il n'y a pas eu de jours d'arrêts de travail. Cela fait en moyenne un AT par mois ce qui est peu. L'année dernière il y avait des salariés en AT de très longue durée, qui grevaient le nombre de jours d'AT.

c) Nombres de jours en incapacité de travail pour 2023 sur Meythet

L'employeur : Le nombre de jours ouvrés d'arrêts maladie est réparti ainsi :

- PAPH 1896 jours

- TISF 268 jours

-Administratifs 44 jours

Total : 2208 jours.

En ce qui concerne les Maternités :

- PAPH	94 jours
- TISF	80 jours
Total :	174 jours.

d) Bilan des banques horaires 2023

Les élus : Les élus demandent le détail.

- Des heures majorées par secteur d'activité
- Des propositions d'augmentation de contrat de travail
- Des heures négatives par secteur d'activité.

L'employeur : Je vous ai envoyé le tableau de synthèse des banques.

Je pense que le bilan est meilleur qu'en 2022, il y avait de très fortes banques positives aussi bien pour le secteur PAPH que des TISF. Concernant le secteur des TISF, il y a un peu plus de banques négatives expliquées par l'arrivée de nouveaux TISF sur Cluses, le temps de la mise en place de situations a créé ces banques négatives.

Le secteur PAPH est moins creusé au regard du nombre de salariés, c'est à l'équilibre. Pour l'association c'est un bon objectif. Globalement les banques ont été mieux maîtrisées, il n'y a que quatre personnes qui dépassent les 50 heures. Le temps partiel supérieur à 10% ne concerne que deux salariés. Deux personnes étaient concernées par l'augmentation du contrat de travail, une a accepté sur Thonon les Bains, elle reste à temps partiel.

Les élus : Nous avons réalisé un état des lieux, (en annexe), du personnel intervenant sur tous les secteurs d'activité et géographique de l'AAFP 74 des années 2022 et 2023.

Secteur Géographique	Secteur Activité	2022	2023	Différence
Annemasse	ADF	2 salariés	2 salariés	
	TISF	5 salariés	3 salariés	= -2 salariés
Cluses	ADF	1 salarié	1 salarié	
	TISF	2 salariés	3 salariés	= +1salarié
Annecy	ADF	1 salarié	1 salarié	
	TISF	7 salariés	9 salariés	= +2 salariés
	PAPH	20 salariés	18 salariés	= -2 salariés
Thonon-les-Bains	ADF	9 salariés	8 salariés	= -1 salarié
	TISF	12 salariés	6 salariés	= -6 salariés
	PAPH	57 salariés	48 salariés	= -9 salariés
TOTAL		107 salariés	99 salariés	= -8 salariés

En 2022 il y avait 107 salariés et en 2023 99 salariés. Une baisse significative de 8 salariés.

L'employeur : De 2021 à 2022 c'était déjà le cas de manière bien plus importante. Malheureusement toutes les associations sont dans la même configuration en lien avec les CESU, d'où la baisse du nombre de salariés.

e) Licenciement de la RC sur secteur d'Annecy.

Les élus : *Nous souhaitons avoir connaissance du motif du licenciement de la responsable de secteur des TISF.*

L'employeur : *J'ai déjà eu l'occasion de le dire, des fautes ont été commises et surtout il y a eu un défaut d'alerte me concernant. J'ai su lors de l'audit, pour la démarche AFNOR, que tout le travail attribué à la RC n'était pas réalisé et me suis rendu compte d'un certain nombre de dysfonctionnements mettant en cause l'association et sa crédibilité.*

La RC est restée en poste deux ans, au terme de la première année, j'ai eu une remontée sur un certain nombre de difficultés concernant le management et des difficultés de communication. Je ne vais pas rentrer plus que cela dans les détails.

f) Nouvelle organisation de travail sur le secteur TISF d'Annecy

Les élus : *Suite au licenciement de la RC du secteur de MEYTHET quelle organisation a été mise en place par la direction de l'AAFP 74 ?*

L'employeur : *Nous avons recruté une nouvelle RC.*

Les élus : *Avez- vous fait un appel d'offre ?*

L'employeur : *Oui, nous avons reçu quatre candidatures, une qui ne convenait pas, une qui avait l'expérience en tant que cheffé de service, puis une personne avec l'expérience de l'aide à domicile et secteur PA/PH, pour finir la personne en poste actuellement. J'ai en effet choisi cette intervenante du secteur TISF pour sa connaissance de l'association, de l'équipe, du poste et également des partenaires sociaux.*

Les élus : *Vous n'avez pas peur, cela fait deux fois que vous embaucher des personnes avec les mêmes critères et expériences ?*

L'employeur : *Je ne sais pas, je ne peux pas juger par avance mais c'était important pour moi d'avoir quelqu'un rapidement qui connaisse les travailleurs sociaux et les TISF.*

g) Gestion des clefs des bénéficiaires

Les élus : *Comment se passe la gestion des clefs sur les différents secteurs géographiques de l'AAFP 74 ? Sur le secteur de Meythet la gestion des clefs des bénéficiaires reste compliquée et stressante. Ce point a déjà été abordé en réunion de CSE mais à ce jour n'est toujours pas solutionné. Que compte faire l'employeur ?*

L'employeur : *Seuls les secteurs de Thonon les Bains et Meythet sont concernés. Je suis prêt à étudier la question d'une boîte à clés dans le hall d'entrée du bâtiment, c'est un lieu commun il faut donc, dans un premier temps, l'accord de Cap Emploi.*

L'accès à la boîte à clés serait pour les seules interventions du week-end. En effet cela ferait trop de clés et d'accès aux communs si les interventions de semaine étaient incluses dans ce dispositif, donc seules les salariés intervenant le week-end auraient une clé d'accès aux communs et à la boîte à clés puis également au code.

Le souci principal actuellement et depuis longtemps avec les clés est qu'il faut les ramener systématiquement après les interventions, lors des vacances.

II) ADOPTION DU PV DU 23 JANVIER 2024

Le procès-verbal du 20 février 2024 est lu et approuvé.

III) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) ET FONCTIONNEMENT DU DEUXIEME SEMESTRE 2023

Les élus : *Les comptes ainsi que le bilan des ASC ainsi que du fonctionnement du deuxième semestre 2023 ont été présentés et lus par la trésorière du CSE de l'AAFP 74 en séance. Documents ci-joints.*

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'AAFP 74

COMPTE FINANCIER : Fonctionnement 2023

1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

RECETTES 2023		DEPENSES 2023	
Subventions AAFP74	2 571,39 €	Télécommunication	342,96 €
Intérêts 2023	7,49 €	Frais de déplacement	313,07 €
Remboursement MACIF par AAFP74	109,22 €	Frais de fonctionnement	954,61 €
		Frais bancaires	41,05 €
TOTAL	2 688,09 €	TOTAL	1 651,69 €

Solde au 30 juin 2023	14 119,85 €
-----------------------	-------------

Balance	1 036,40 €
---------	------------

Solde au 31 décembre 2023	15 156,25 €
----------------------------------	--------------------

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'AAFP 74

COMPTE FINANCIER : Activités Sociales et Culturelles

1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

RECETTES 2023		DEPENSES 2023	
Subventions AAFP74	6 428,45 €	Frais de fonctionnement	10,00 €
Pot départ retraité+ancienneté AAFP	300,00 €	Soirée restaurant	2 336,90 €
Participation des salariés :		Cadeaux retraite	382,80 €
Restaurant	270,00 €	Cadeaux naissance	60,00 €
Chèques culture	1 240,00 €	Cadeaux ancienneté	1 010,00 €
Coupons sport	110,00 €	Cadeaux fin d'année	7 060,00 €
TOTAL	8 348,45 €	TOTAL	10859,70€

Solde au 30 juin 2023	7 142,43 €
-----------------------	------------

Balance	-2511,25€
---------	-----------

Solde au 31 décembre 2023	4 631,18 €
----------------------------------	-------------------

L'employeur : *Je tenais à vous dire que je trouvais très bien le système que vous avez fait avec les cartes de bons cadeaux, sur internet vous tapez le numéro et vous savez combien il vous reste. C'est vraiment pratique.*

Présentation du budget prévisionnel des ASC 2024

Les élus : *Le budget prévisionnel des ASC de l'année 2024 a été lu en séance. Document ci-joint.*

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'AAFP 74			
BUDGET PREVISIONNEL ACTIVITES SOCIALES ET CULTUELLES			
1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024			
RECETTES 2024		DEPENSES 2024	
Subventions AAFP74	12 000 €	Frais de fonctionnement	30 €
Intérêts 2024	15 €	Soirée restaurant	3 500 €
Pot départ retraité + ancienneté AAFP	300 €	Cadeaux retraite	570 €
Participation des salariés		Cadeaux naissance	120 €
Restaurant	325 €	Cadeaux ancienneté	860 €
Coupons sport	110 €	Cadeaux fin d'année	7 350 €
Chèques culture	1 240 €	Achat chèques culture	1 500 €
TOTAL	13 990 €	TOTAL	13 930 €
Solde au 1 Janvier 2023		4 631,18 €	
Balance		60 €	
Solde au 31 Décembre 2024		4 691,18 €	

Les élus : *Les élus décident de garder un seul restaurant dans l'année en réfléchissant sur la période du printemps ou d'automne. Nous réfléchissons à réunir tous les salariés de l'AAFP74 en un seul restaurant.*

IV) QUESTIONS DIVERSES

L'employeur n'a pas répondu à notre mail du 30 janvier 2024 « précisions de certains points, réunion CSE du 23/01/2024.

a) Le tableau du bilan de la flotte des véhicules

Les élus : *Concernant le tableau de la flotte de véhicules nous n'avons pas les mêmes chiffres que vous, vous vous étiez donc engagé à nous envoyer votre tableau.*

L'employeur nous a fourni le tableau de la flotte de véhicules corrigé en séance par la comptable.

b) Calcul du versement de la prime d'activité pour 2023

Les élus : *Vous aviez dit devoir refaire les calculs car vous avez modifié les conditions d'attribution de la prime, qu'en est-il ?*

L'employeur : *Le calcul est le même qu'en 2023. L'enveloppe était de 8552 €, nous avons rajouté 1529,77 euros, ce qui fait un total de 10081.77€, nous n'avons pas diminué le montant de la prime.*

c) La demande des questions manuscrite des droits d'expression des années 2022 et 2023.

L'employeur : *Je ne l'ai pas fait. Rapprochez-vous de vos RC qui les ont à disposition dans le répertoire des communs.*

Fin de la réunion à 16h45

Prochaine réunion du Comité Social et Economique le 2 avril 2024 à 14H.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raffin". The signature is stylized with a large, looped initial "R" and a long horizontal stroke extending to the right.